

**Commune de VITERNE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12 décembre 2014**

Nombre de Conseillers En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12	L'an deux mil quatorze, le douze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismail TAHTACI, Maire.
Date de la convocation 08/12/2014 Date d'affichage 18/12/2014	Présents : Sébastien AMBIEHL, Anaïs DESMAZIERES, Vincent GUARDIOLA, Claude JEANDEL, Nathalie LEMOINE, Jean-Paul MAUROY, Alain MINETTE, Olivier MOUGENOT, Jean-Pierre OUDENOT, Etienne ROYER. Absent excusé : Julie NEEL (procuration à Nathalie LEMOINE) Absent : Claude RESSMER Secrétaire de séance : Nathalie LEMOINE.

---

### CRÉATION DE DEUX NOUVEAUX POSTES D'ADJOINTS

Monsieur le Maire expose :

Lors de l'installation du conseil municipal, nous avons, par délibération du 4 avril 2014 fixé à 2 le nombre des adjoints au maire.

Après plusieurs mois de fonctionnement de la municipalité, il apparait nécessaire d'envisager la création de deux postes d'adjoints supplémentaires.

il précise que la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal définie par l'article L21-122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise, pour notre commune, 4 postes d'adjoint.

Il rappelle que le corps municipal compte actuellement 2 adjoints

Il propose, en conséquence, de créer 2 nouveaux postes d'adjoints à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer 2 nouveaux postes d'adjoint.

Après appel à candidature, Monsieur Jean-Pierre OUDENOT, se porte candidat, il est procédé aux opérations de vote pour l'élection du troisième adjoint :

M. Jean-Pierre OUDENOT ne prend pas part au vote

Nombre de votants : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Monsieur Jean-Pierre OUDENOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé en qualité d'adjoint et sera installé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Après nouvel appel à candidature, Madame Anaïs DESMAZIERES, se porte candidate, il est procédé aux opérations de vote pour l'élection du quatrième adjoint :

Nombre de votants : 12

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Madame Anaïs DESMAZIERES ayant obtenu la majorité absolue est proclamée en qualité d'adjoint et sera installée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Indemnité de fonction des adjoints :

Monsieur le Maire expose que par délibération du 29 avril 2014, les indemnités du Maire et des adjoints ont été fixées au taux maximal, soit 31 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique pour le Maire et 8,25 % pour les adjoints, il propose la répartition suivante :

- Baisse de l'indemnité du maire de 31 à 28 % de l'indice 1015
- Premier adjoint : 8,25 %
- Deuxième adjoint : 6,75 %
- Troisième adjoint : 0 %
- Quatrième adjoint : 4,50 %

Il précise que cette répartition est établie après concertation des intéressés et souligne que Monsieur Jean-Pierre OUDENOT ne souhaite pas bénéficier de son indemnité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve ces propositions.

*Pour extrait conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le 26 décembre 2014  
Le Maire, I.TAHTACI*

**Commune de VITERNE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12 décembre 2014**

Nombre de Conseillers En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 12

L'an deux mil quatorze, le douze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismail TAHTACI, Maire.

Date de la convocation : 08/12/2014  
Date d'affichage : 18/12/2014

Présents : Sébastien AMBIEHL, Anaïs DESMAZIERES, Vincent GUARDIOLA, Claude JEANDEL, Nathalie LEMOINE, Jean-Paul MAUROY, Alain MINETTE, Olivier MOUGENOT, Jean-Pierre OUDENOT, Etienne ROYER.  
Absent excusé : Julie NEEL (procuration à Nathalie LEMOINE)  
Absent : Claude RESSMER  
Secrétaire de séance : Nathalie LEMOINE.

---

**AVENANT - LOCATION PRÉAU**

A la demande de M. YUNG Robert, locataire d'une parcelle de chasse sur le territoire de la commune de Viterne, le Conseil Municipal décide :

1) de lui louer le préau de Viterne de 8h à 9h et de 12h à 13h pour la somme de 30 € / jour aux dates suivantes :

<b>2014</b>	<b>2015</b>
12 octobre	4 janvier
26 octobre	18 janvier
9 novembre	1 <sup>er</sup> février
23 novembre	15 février
7 décembre	28 février
21 décembre	-----

Le bien communal en question devra être respecté et rendu dans l'état dans lequel il aura été trouvé.  
Une première facture sera établie pour la période d'octobre à décembre 2014 et une seconde de janvier à février 2015.

2) de mettre à disposition du public des bancs et des tables au tarif de 4 € pour une table et deux bancs (à usage commercial).

Cette proposition de location est non prioritaire par rapport à une location standard.

Adoptée par :

12 voix « pour »,

...0.. voix « contre »,

...0.. abstention (s)

*Pour extrait conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le 26 décembre 2014  
Le Maire, I. TAHTACI*

**Commune de VITERNE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 11 décembre 2014**

Nombre de Conseillers En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12	L'an deux mil quatorze, le douze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismail TAHTACI, Maire.
Date de la convocation 08/12/2014 Date d'affichage 18/12/2014	Présents : Sébastien AMBIEHL, Anaïs DESMAZIERES, Vincent GUARDIOLA, Claude JEANDEL, Nathalie LEMOINE, Jean-Paul MAUROY, Alain MINETTE, Olivier MOUGENOT, Jean-Pierre OUDENOT, Etienne ROYER. Absent excusé : Julie NEEL (procuration à Nathalie LEMOINE) Absent : Claude RESSMER Secrétaire de séance : Nathalie LEMOINE.

---

**CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – CDG 54**

Le Maire rappelle que :

- ✓ la Commune a, par délibération 35/2014 du 9 octobre 2014, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n°86-552 du 14 mars 1986.
- ✓ le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,  
Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la proposition ci-après du Centre de Gestion :

- ✓ Assureur : CNP Assurances
- ✓ Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2018.
- ✓ Régime du contrat : capitalisation
- ✓ Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois
- ✓ Conditions : Assurance pour les agents affiliés à la CNRACL
  - Formule tous risques : franchise de 30 jours fixes en maladie ordinaire
  - Taux correspondant : 6.75 %

- d'autoriser le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.  
Le Maire a délégation pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

Adoptée par :

...12.. voix « pour »,

...0.. voix « contre »,

0 abstention (s)

*Pour extrait conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le 26 décembre 2014  
Le Maire, I. TAHTACI*

**Commune de VITERNE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12 décembre 2014**

Nombre de Conseillers En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12	L'an deux mil quatorze, le douze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismail TAHTACI, Maire.  Présents : Sébastien AMBIEHL, Anaïs DESMAZIERES, Vincent GUARDIOLA, Claude JEANDEL, Nathalie LEMOINE, Jean-Paul MAUROY, Alain MINETTE, Olivier MOUGENOT, Jean-Pierre OUDENOT, Etienne ROYER. Absent excusé : Julie NEEL (procuration à Nathalie LEMOINE) Absent : Claude RESSMER Secrétaire de séance : Nathalie LEMOINE.
Date de la convocation 08/12/2014 Date d'affichage 18/12/2014	

---

**CONVENTION FOURRIÈRE REFUGE DU MORDANT**

Conformément à l'article L 211-24 du code rural, chaque commune doit posséder un local à usage de fourrière ou bénéficier du service d'une autre fourrière municipale.

Par ce principe, Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le projet de convention entre la commune de Viterne et le Refuge du Mordant sis route de Villey-Saint-Etienne 54200 Toul.

La présente convention s'élève, pour l'année 2015, à un montant de 250,00 € HT, soit 299,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte la présente convention.
- autorise le Maire à exécuter et signer tous documents relatifs à ce dossier,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Adoptée par :

...12. voix « pour »,

...0 voix « contre »,

...0 .abstention (s)

*Pour extrait conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le 26 décembre 2014  
Le Maire, I.TAHTACI*

**Commune de VITERNE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12 décembre 2014**

Nombre de Conseillers En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12	L'an deux mil quatorze, le douze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismail TAHTACI, Maire.
Date de la convocation 08/12/2014 Date d'affichage 18/12/2014	Présents : Sébastien AMBIEHL, Anaïs DESMAZIERES, Vincent GUARDIOLA, Claude JEANDEL, Nathalie LEMOINE, Jean-Paul MAUROY, Alain MINETTE, Olivier MOUGENOT, Jean-Pierre OUDENOT, Etienne ROYER. Absent excusé : Julie NEEL (procuration à Nathalie LEMOINE) Absent : Claude RESSMER Secrétaire de séance : Nathalie LEMOINE.

---

**PROGRAMME DE MARQUAGE DES COUPES DE BOIS**  
**AU TITRE DE L'ANNÉE 2015**

-----

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal :

- fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2014 :

**Vente des futaies de la coupe façonnées**

Parcelles n° 14 i- 15 i – 16 – 17 – 18 – 19 – 42 t – 5 – 6 – 61 – 62 t – 64 t – 7 i

i = irrégulier et t = tempête

Essences	CHENE	HETRE et Feuillus Particuliers
Diamètre minimum à 1,30 m	35	30

- autorise la vente de grumes aux ventes groupées organisées par l'Agence de l'Office National des Forêts et le cas échéant, la cession amiable des articles demeurés invendus aussi que les lots de faible valeur sur avis conforme du maire et du responsable du service commercial de l'ONF.
- autorise le partage sur pied entre les affouagistes :
  - ° des houppiers des grumes affouagères des parcelles citées ci-dessus.
  - ° du taillis

Adoptée par :

12 voix « pour »,

0 voix « contre »,

0 abstention (s)

*Pour extrait conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le 26 décembre 2014  
Le Maire, I. TAHTACI*